

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	5 (1860)
Heft:	17
Artikel:	Rapport du département militaire fédéral sur sa gestion de 1859 [suite]
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-329119

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

corps au point de vue de la manœuvre. Tous les jours il y a prise d'armes ; et le tir à la butte a eu sa bonne part des exercices.

Depuis un mois environ ont commencé les manœuvres de campagne, et trois ont été exécutées récemment devant l'Empereur. Elles ont lieu ordinairement le mardi et le vendredi ; dorénavant elles auront lieu trois fois par semaine, les lundi, mercredi et vendredi. Pendant quelques jours, les troupes bivouaqueront hors du camp. La troupe part après l'appel de $5 \frac{1}{2}$ heures du matin et rentre entre 10 et midi. Des programmes des mouvements à opérer sont distribués la veille à tous les officiers généraux et supérieurs, qui donnent, sur le terrain, les explications nécessaires à leurs subalternes. Le lendemain ou déjà le soir, le maréchal fait ses observations aux généraux sur leurs dispositions, et des conférences souvent fort instructives et intéressantes ont lieu à cette occasion. On a essayé de représenter quelques-unes des batailles de l'Empire, système fort à la mode en Allemagne ; mais, d'après ce qu'on m'a dit, la réussite n'a pas été brillante. A moins, en effet, d'avoir le même terrain et les mêmes effectifs, conditions presque impossibles à réaliser, il doit être fort difficile de rendre un peu fidèlement une des grandes batailles de l'histoire. Il vaut mieux laisser cela au cirque ou à l'hippodrome.

Comme dans les manœuvres des armées précédentes, le maréchal Mac-Mahon ne divise pas ses troupes en deux corps d'égale force ou à peu près. L'ennemi est plutôt jalonné que représenté. On le figurait, à la dernière affaire, par un bataillon qui était censé compter pour 20, par un escadron de cavalerie qui en valait 25 et par deux pièces d'artillerie qui en indiquaient 40. *(A suivre.)*

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL SUR SA GESTION DE 1859.

(Suite.)

Transformation des fusils d'infanterie à Zofingue.

Notre message du 11 janvier appelait votre attention sur la nécessité de l'introduction d'armes à feu rayées pour l'infanterie et vous proposait de faire transformer les fusils de l'élite et de la réserve d'après le système Burnand-Prélat.

Sur votre arrêté du 26 du même mois, nous nous mêmes aussitôt en relation avec les inventeurs pour les engager à se charger de la transformation. Ils nous présentèrent à leur place M. Jules Manceaux, manufacturier à Paris, avec lequel et conjointement avec MM. Burnand-Prélat nous contractâmes sous date du 25 février une convention.

Déjà dans leur commencement les travaux ne s'exécutèrent pas suivant la marche fixée par la convention, et les difficultés entre l'entrepreneur et le contrôleur fédéral s'accrurent de jour en jour. Les cantons se plaignirent en outre du mauvais travail de transformation, en sorte que nous nous vîmes bientôt dans la nécessité de nommer une commission d'experts, chargée de surveiller la transformation avec le contrôleur.

Il n'entre pas dans la tâche de ce rapport de s'étendre plus longuement sur la suite de cette entreprise et nous nous bornons en conséquence à vous soumettre quelques données sur l'activité de l'atelier à Zofingue.

Du 1^{er} mai au 31 décembre les cantons livrèrent à l'atelier de transformation

25,796 canons de fusils et

6,708 baguettes de fusils.

et en retirèrent par divers motifs **1840 canons**.

L'entrepreneur reçut

22,224 canons et

1,459 baguettes

pour leur appliquer le système.

On ne put retourner aux cantons que **2,554 canons de fusils** dûment transformés. Le reste fut remis à l'atelier pour y être fini ou y était encore inachevé.

Les *munitions pour armes à feu portatives* exigent de grands efforts de la part des cantons pour pouvoir arriver à la quantité réglementaire en ce qui concerne celles des fusils transformés et des fusils de chasseurs. La confection de ces munitions réclame beaucoup de soins si l'on veut qu'elles répondent à leur but, il est donc à désirer que les cantons conservent leurs anciennes cartouches, d'autant plus qu'ils en avaient un nombre trop faible et que la confection des nouvelles exige beaucoup de temps.

Le *matériel du service de santé* n'est point encore au complet. Il est à regretter que les cantons des Grisons et du Valais n'aient pas encore fait les acquisitions nécessaires pour la troupe, les chevaux et les mulets de leurs batteries.

Il manque encore dans l'élite :

1 pharmacie de campagne pour l'artillerie à Fribourg;

1 » » » le génie au Tessin ;

3 » » » l'artillerie aux Grisons, Tessin et au Valais ;

6 » » » l'infanterie à Schwytz, Fribourg, Tessin et Valais ;

12 saes d'ambulance à Schwytz, Fribourg, Argovie, Tessin et Valais ;

28 brancards à Schwytz, Grisons et Valais ;

6 pharmacies de vétérinaires à Fribourg, Grisons, Tessin et Valais.

Les approvisionnements de matériel pour la *landwehr* sont en général de peu d'importance et ceux qui existent ne satisfont ni sous le rapport de la quantité ni sous celui de la qualité.

Afin de nous assurer si les cantons ont exécuté nos ordres en ce qui concerne

le matériel, nous organiserons pour le premier semestre de 1860 une inspection des arsenaux.

Nous devons, pour terminer, mentionner que l'armement de cette année a de nouveau prouvé que beaucoup d'officiers et de soldats négligent trop l'entretien des armes et des munitions.

B.

ADMINISTRATION MILITAIRE EN PARTICULIER.

I. — DÉPARTEMENT ET CHANCELLERIE MILITAIRE.

Les préparatifs extraordinaires nécessités par les constellations politiques de l'Europe ont imposé au Département et à sa chancellerie non-seulement une activité redoublée, mais encore l'obligation d'augmenter le personnel des employés.

Les affaires courantes ne furent du reste point perdues de vue et terminées autant que les circonstances le permirent. La place de premier secrétaire vacante par suite de décès a été confiée à M. le major Feiss, Joachim, de Alt St-Johann, canton de St-Gall.

II. — FONCTIONNAIRES DE L'ADMINISTRATION.

a) *Commissariat des guerres.*

Par suite des conjonctures du moment l'activité du commissariat des guerres a été pareillement mise à réquisition dans une mesure extraordinaire, à tel point que des officiers de l'état-major du commissariat ont dû être appelés de temps à autre pour accélérer la liquidation des travaux arriérés d'années précédentes. Cette mesure extraordinaire était d'autant plus nécessaire que le commissaire des guerres en chef empêché par l'état de sa santé, n'avait pas toujours l'énergie que demandait l'achèvement des travaux.

Le commissariat des guerres à Thoune a accompli aussi cette année son mandat avec l'exactitude et le soin qui le distinguent.

b) *Administrateur du matériel.*

L'activité de cet habile fonctionnaire est chaque année davantage mise à réquisition.

L'introduction d'armes à feu portatives et de bouches à feu rayées, la transformation des munitions au système Burnand-Prélat, et la quantité d'autres questions qui rentrent dans cette sphère, ont augmenté la somme des affaires dans une mesure telle qu'il a fallu des efforts extraordinaires pour les terminer en temps utile.

c) *Contrôleur des poudres.*

C'est pour la première fois que nous nous voyons dans le cas de rapporter sur cette branche d'administration. Le contrôleur que nous nommâmes le 25 novembre 1858 s'occupe avec zèle et beaucoup de bonne volonté de ses nouvelles fonctions qui sont réglées par une institution spéciale. Les rapports que le contrôleur doit transmettre mensuellement au Département rend ce dernier à même de con-

trôler cette sphère de travaux. La création de cette place paraît ne pas avoir peu contribué à la fabrication d'une meilleure poudre de tir.

Nous vous soumettons ci-après le résumé des poudres contrôlées pendant l'année.

Suit un tableau par lequel on voit qu'au lieu de trois moulins où l'on dut refuser 19,100 livres de poudre au I. semestre, il n'y eut au II. semestre rien que deux moulins avec 10,608 livres de poudre refusée. Ces proportions seraient bien plus favorables si dans l'acceptation du I. semestre l'on n'avait pas dû être moins minutieux en vue des événements du printemps. Le moulin de Thoune auquel on dut refuser en proportion le plus de poudre, a fourni dans les derniers temps de la poudre d'une très bonne qualité, en sorte qu'il n'y a plus qu'un seul moulin qui soit en arrière pour la bonté de la fabrication.

Il est à prévoir qu'à l'avenir on parviendra à des résultats encore plus satisfaisants, si l'on voit à la fabrication la même attention que jusqu'à présent.

III. — INSTRUCTEURS.

Un changement dans ce personnel n'a eu lieu qu'en ce qui concerne la charge de colonel de la cavalerie qui a été repourvue et qui a été dévolue à M. le colonel fédéral Ott de Zurich.

IV. — INSTRUCTION.

a) *Places d'exercices.*

Elles ne fournissent matière à aucune observation particulière. Nous mentionnons toutefois que les cantons s'efforcent d'améliorer de plus en plus leurs établissements et qu'ils attachent du prix à avoir chez eux des écoles militaires fédérales.

En ce qui concerne la place d'exercice de Thoune, nous avons encore à mentionner que les négociations relatives à la construction d'une caserne ont été poursuivies tant avec le gouvernement de Berne qu'avec la commune de Thoune et que l'on sera bientôt en mesure de vous présenter des propositions définitives. Il est fort à désirer que cette affaire soit réglée aussitôt que possible, le besoin d'une caserne convenable se faisant sentir chaque année plus sérieusement.

b) *Subsistances.*

Il n'y a pas d'observations particulières à faire au sujet de l'entretien, de son organisation et des frais sur les différentes places d'armes. Les prix de la viande qui se maintiennent à une certaine élévation ont été balancés par le prix du pain relativement bas.

La ration de pain de $1 \frac{1}{2}$ livre a été au plus bas prix à Arau, savoir $13 \frac{1}{2}$, à Brugg et Luziensteig à 15 centimes; les prix les plus élevés ont été à Winterthour et à St-Maurice à 20 centimes, et à Thoune à 19 centimes.

Le prix de la ration de viande de $\frac{5}{8}$ a été au plus bas à Arau, savoir 22; à Bière 25 et au plus haut à Winterthour 32, à Bâle 33, et Genève et St-Maurice 31 centimes.

La ration de bouche entière a été au plus bas à Arau par 35 $\frac{1}{2}$ centimes, au plus haut à Winterthour par 52 centimes.

L'élévation des prix du foin a été cause que malgré les achats d'avoine faits à des conditions avantageuses, la ration de fourrage n'a pas subi de diminution.

c) *Personnel d'instruction.*

Il n'est survenu aucune mutation dans le personnel d'instruction, à cette seule exception que M. le commandant Graf, instructeur de première classe des carabiniers, est décédé. Il n'a pas été remplacé, notre Département militaire estimant que ce corps d'instruction est suffisamment pourvu dans les grades supérieurs et qu'il conviendrait plutôt de nommer des sous-instructeurs.

d) *Instruction.*

1. Génie.

L'école des recrues de sapeurs a eu lieu comme en 1858 à Thoune. Elle se composait de 180 hommes, cadres et aspirants compris.

Dans la première semaine, l'instruction a compris le service intérieur, la connaissance des armes, l'école du soldat et de peloton, le service de garde et de sûreté. Avec la deuxième semaine a commencé le service technique, il comprenait la fortification provisoire et de campagne, la construction des mines, les travaux de campement et les ponts provisoires ; il a duré cinq semaines et a compris la partie théorique et les exercices de campagne. Les leçons de théorie de chaque jour ont été de 1 $\frac{1}{2}$ heure le matin. Elles ont été données aux officiers et aspirants par le commandant, aux sous-officiers et caporaux par un officier d'état-major et aux recrues par les trois sous-instructeurs. Les travaux de campagne venant après les leçons de théorie, ont été de 8 heures par jour, sous la direction spéciale des officiers. Les divers détachements de travailleurs étaient commandés par des sous-officiers et caporaux, et plus tard par des aspirants comme chefs de section. Le commandant de l'école et le personnel d'instruction surveillaient le tout et donnaient les directions nécessaires. Les ouvrages de fortifications et redoutes sur l'Allmend de Thoune ont reçu une extension instructive et utile par la restauration de la moitié orientale du polygone entièrement dégradée ; notamment les exercices de profil et les nombreux matériaux de revêtement de toute espèce ont été d'une excellente application. Il y a eu aussi des mouvements de terre considérables nécessités par l'irrégularité du tracé primitif, actuellement corrigé, travaux qui exécutés par des journaliers ont offert l'occasion d'exercer les sapeurs dans la surveillance de pareilles opérations. Les sapeurs ont confectionné et jeté un nouveau pont devant le magasin aux munitions. Indépendamment de ces travaux instructifs, le polygone dans la lunette N° 1 a été achevé par les ouvriers en bois et un fossé de chasseurs long de 90 pieds a été établi *de nuit*.

Dans le travail des mines on s'est borné à charger et faire sauter des mines de pierres et des fougasses, et à commencer un grand boyau de cadres et planches. Les travaux de campement ont consisté essentiellement dans l'établissement d'un

camp mixte de baraques, huttes et tentes, pour deux compagnies d'infanterie, qui a été occupé pendant quatorze jours par toute l'école.

En fait de ponts de campagne on s'est exercé dans la connaissance des matériaux d'ordonnance et de leur emploi et maniement sur le terrain ; dans la confection des chevalets en la manière usitée lesquels ont été enfoncés à sec et immergés.

En application de ces nombreux exercices il a été jeté un pont sur la Simme grossie par les eaux, à quel effet il a fallu utiliser du matériel provisoire et d'ordonnance et même des supports flottants. Le pont a été jeté vers le soir par une forte pluie, et enlevé pendant la nuit à la lueur des lanternes.

A l'école des recrues de pontonniers à Brugg ont pris part 16 hommes de cadre, 4 aspirants officiers, dont 3 de l'état-major du génie et 79 recrues.

Le choix de ces dernières était en général satisfaisant ; Berne devrait cependant y apporter plus de soin et mettre dans le corps un plus grand nombre de flotteurs et de bateliers.

L'instruction a été donnée exactement d'après le plan d'instruction prescrit, et l'on a eu la satisfaction de voir que les corps se sont, cette année aussi, recrutés d'hommes aptes au service et disciplinés. Il est à remarquer que l'instruction dans l'école du soldat est mieux donnée que d'habitude et que l'on a pu dès lors consacrer plus de temps à l'enseignement spécial.

D'après le rapport de l'inspecteur du génie, l'école des recrues de sapeurs et de pontonniers a présenté un résultat très favorable. L'armement, l'habillement et l'équipement, ainsi que le choix des hommes étaient bons et les prestations ont parfaitement répondu à l'instruction.

Les aspirants de première classe, tant pour l'état-major fédéral du génie que pour les corps, ont été répartis dans les deux écoles et ont eu à y remplir les fonctions de sous-officier. Nous aviseros à ce qu'après qu'ils seront brevetés ils soient envoyés à une école où ils n'ont pas passé comme aspirants. Par là nous réalisons le but que nos officiers du génie acquièrent une instruction complète et que les officiers de l'état-major du génie apprennent à connaître par la pratique les deux branches de l'arme.

Dans le but de faciliter le service des officiers de corps de cette arme nous avons commandé cette année des officiers de l'état-major du génie, et ce premier essai a fait voir combien il est nécessaire que ces Messieurs fassent l'exercice pratique de ces corps, et nous avons été encouragés par là à suivre ce système à l'avenir.

Les *cours de répétition* ont eu lieu d'après le plan d'école établi par nous et le plan d'instruction spécialement arrêté pour chaque cours. Est exceptée : la compagnie de sapeurs N° 1 de Vaud, dont une moitié a été employée à un service extraordinaire à St-Maurice, et a dû être remplacée au rassemblement de troupes d'Arberg par la compagnie de sapeurs N. 3 d'Argovie. L'autre moitié de la compagnie de sapeurs N° 1 a eu son cours de répétition avec la compagnie N° 5 de Berne, à Thoune.

Nous avons lieu d'être satisfait des prestations de ces corps. L'armement, l'habillement et l'équipement étaient en général conformes aux prescriptions réglementaires, et la conduite de la troupe mérite tout éloge.

2. Artillerie.

Les exercices de l'artillerie eurent lieu cette année d'après les prescriptions de la loi fédérale sur l'organisation militaire. Pour la première il y eut possibilité d'appeler tous les corps de la réserve en cours de répétition, mais l'effectif n'était pas réglementaire chez tous.

Il y a eu pendant cette année quatre écoles de recrues pour le contingent des batteries attelées et des compagnies de position, une école pour les canonniers de parc et les contingents des batteries de montagne et enfin une école pour le train de parc.

Il y eut dix cours de répétition pour les batteries attelées, deux cours pour les batteries de montagne et les compagnies de position, et deux cours pour les compagnies de parc et le train de parc.

Quatre batteries attelées prirent en outre part au rassemblement de troupes d'Arberg et à l'école centrale militaire; l'artillerie fut représentée par un détachement de recrues et par un certain nombre d'officiers et sous-officiers de l'arme.

a) *Ecoles de recrues.*

On procéda cette année à l'organisation des écoles de recrues de la même manière que l'année dernière, ensorte que les recrues des batteries attelées et des compagnies de position reçurent leur instruction sur les places d'armes principales d'Arau, de Bière, de Thoune et de Zurich.

Les recrues des compagnies de parc, ainsi que celles des deux batteries de montagne des Grisons et du Valais furent réunies à Lucerne, les recrues du train de parc par contre reçurent leur instruction à Thoune où les chevaux de régie purent être utilisés.

La combinaison des écoles d'artillerie pour les contingents de recrues des différents cantons a de nouveau différé cette année de celle des années précédentes à cause de la prolongation d'une semaine de l'école des recrues à Thoune, qui, par sa réunion à l'école centrale, nécessite l'observation d'une certaine rotation vis-à-vis des cantons qui doivent fournir des détachements de recrues pour cette école. La combinaison des contingents de recrues d'artillerie a eu lieu cette année de la manière suivante: Les recrues des cantons de Zurich, Lucerne, Bâle-Ville, Appenzell R.-E. et Tessin furent instruites à Zurich; celles de Berne (Jura), Fribourg, Soleure, Bâle-Campagne et Thurgovie à Thoune; celles de Berne (partie allemande) et d'Argovie à Arau, et enfin celles de Vaud, Neuchâtel et Genève à Bière.

(A suivre.)
